



**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE CENTRAL ET DES SECTIONS DE VOTE  
POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AUX CONSEILS CENTRAUX  
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**  
- SCRUTIN DES 13 ET 14 AVRIL 2022

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 26/01/2022,

Vu l'arrêté électoral du 03/02/2022 portant organisation de l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutins des 13 et 14 avril 2022),

Vu l'arrêté du 28/02/2022 relatif aux listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 01/04/2022 portant actualisation des listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 01/04/2022 portant proclamation de recevabilité des listes des candidatures pour l'élection des 13 et 14/04/2022 aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (collège usagers),

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1:**

➤ En application des dispositions de l'article 10.2 de l'arrêté susvisé du 03/02/2022 la composition des sections de vote et du bureau de vote central, pour l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutin des 13 et 14/04/2022) est arrêtée comme suit:

**1.1 – Composition de la section de vote ouverte le 13/04/2020, de 08h00 à 16h00, sur le site du centre universitaire du Pin d'Agen:**

▪ *présidente de la section de vote:*  
BATAILLE Rozenn.

- *assesseurs:*
  - LIGARDES Ludivine
  - NOGER Maïna

**1.2 – Composition de la section de vote ouverte le 13/04/2022, de 08h00 à 16h00, sur le site de Renaudel:**

▪ *présidente de la section de vote:*  
ERTLÉ Hélène.

- *assesseurs:*
  - RENOU Clément
  - GILARDONI Cyrielle(assesseurs suppléants: DAMASIO RAZAFIARIZAKA Alvina ; NICOLAU Teixeira).



**1.3 – Composition du bureau de vote central ouvert le 13/04/2022, de 08h00 à 18h00, et le 14/04/2022 de 08h00 à 18h00 au siège de l'Université Bordeaux Montaigne:**

▪ *président du bureau de vote:*

LARRÉ Lionel.

▪ *assesseurs:*

SCHALLER Louise

DUMAR Appoline

(WEIDMANN Antoine - assesseur suppléant)

**ARTICLE 2:**

Le bureau de vote central désigné à l'article 1.3 du présent arrêté est chargé de procéder au dépouillement du scrutin à l'issue du 2<sup>ème</sup> jour des élections (le 14/04/2022, après l'heure de clôture du scrutin). Il désignera au moins trois scrutateurs parmi les électeurs.

**ARTICLE 3:**

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage au siège de l'Université Bordeaux Montaigne, domaine universitaire, 33607 Pessac (hall du bâtiment administration) ; sur le site Renaudel (1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux) et par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

**ARTICLE 4:**

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Mme la rectrice de l'Académie de Bordeaux.

Fait à Pessac, le 11 avril 2022.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,  
Le président,



Lionel LARRÉ.

